

# CERTIFICAT de SPÉCIALISATION CONDUITE d'un ÉLEVAGE BOVIN LAIT

Arrêté du 23 juillet 2019 (Parution au JO le 6 août 2019)

## QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Installation en agriculture
- ◆ Salarié ou responsable d'un élevage laitier
- ◆ Salarié para-agricole

FICHE RNCP 38332

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

## POURSUITE D'ÉTUDES

Il est possible de compléter sa formation par une autre spécialisation ou de s'insérer directement dans la vie professionnelle.

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

- ◆ Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 ou 5 : Bac Pro CGEA, BP REA, BTSA ACSE, BTSA PA.

Ou

- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté.

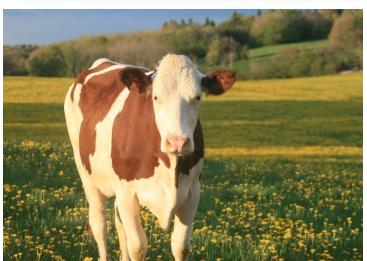
Ou

- ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.

## ADMISSION

APPRENTISSAGE :  
PARCOURSUP

CONTRAT PRO :  
ADMISSION SUR DOSSIER  
ET ENTRETIEN  
INDIVIDUEL DE  
POSITIONNEMENT  
PERMETTANT D'ÉVALUER  
LA MOTIVATION ET LE  
PROJET PROFESSIONNEL



## ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines entre centre de formation et entreprise.	

Durée : en présentiel 1 an

Au centre : 410h sur 12 semaines

En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

POSSIBILITÉ DE  
RESTAURATION ET  
D'HÉBERGEMENT SUR  
DEMANDE

Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Possibilité de rémunération au titre de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur.</li><li>◆ Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.</li></ul>
---	--

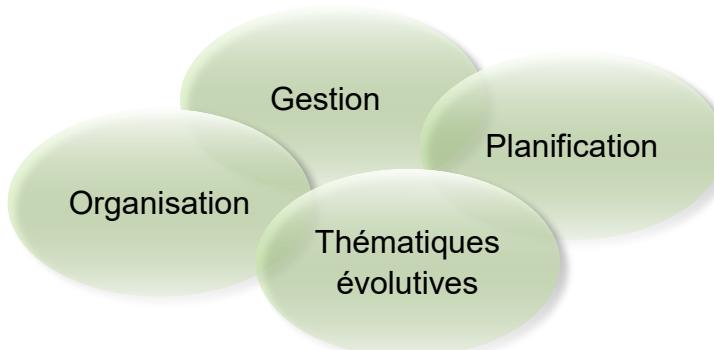
## RÉSULTATS





## OBJECTIFS

Acquérir une compétence complémentaire spécialisée ainsi qu'une expérience terrain en production laitière.

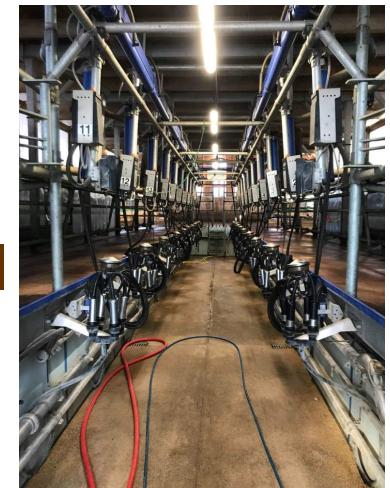


## CONTENU de FORMATION

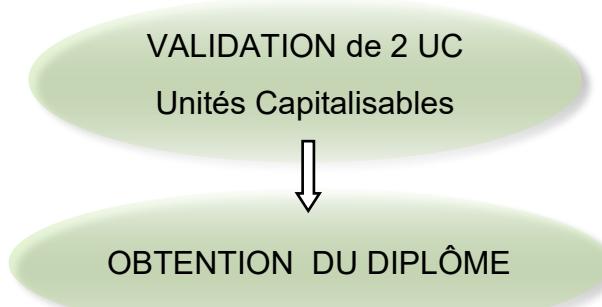
Cette formation professionnelle s'appuie sur des travaux pratiques et des visites sur le terrain. Elle s'appuie également sur l'étude de nombreux cas concrets :

- ◆ Pilotage technico-économique d'un élevage bovin-lait
- ◆ Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin-lait
- ◆ Formation en milieu professionnel

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS DANS LEURS DOMAINES.



## ÉVALUATION - VALIDATION



UC attribuées aux candidats ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

### TARIF

APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



**Responsable de formation :**  
Aude Meux  
aude.meux@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr

